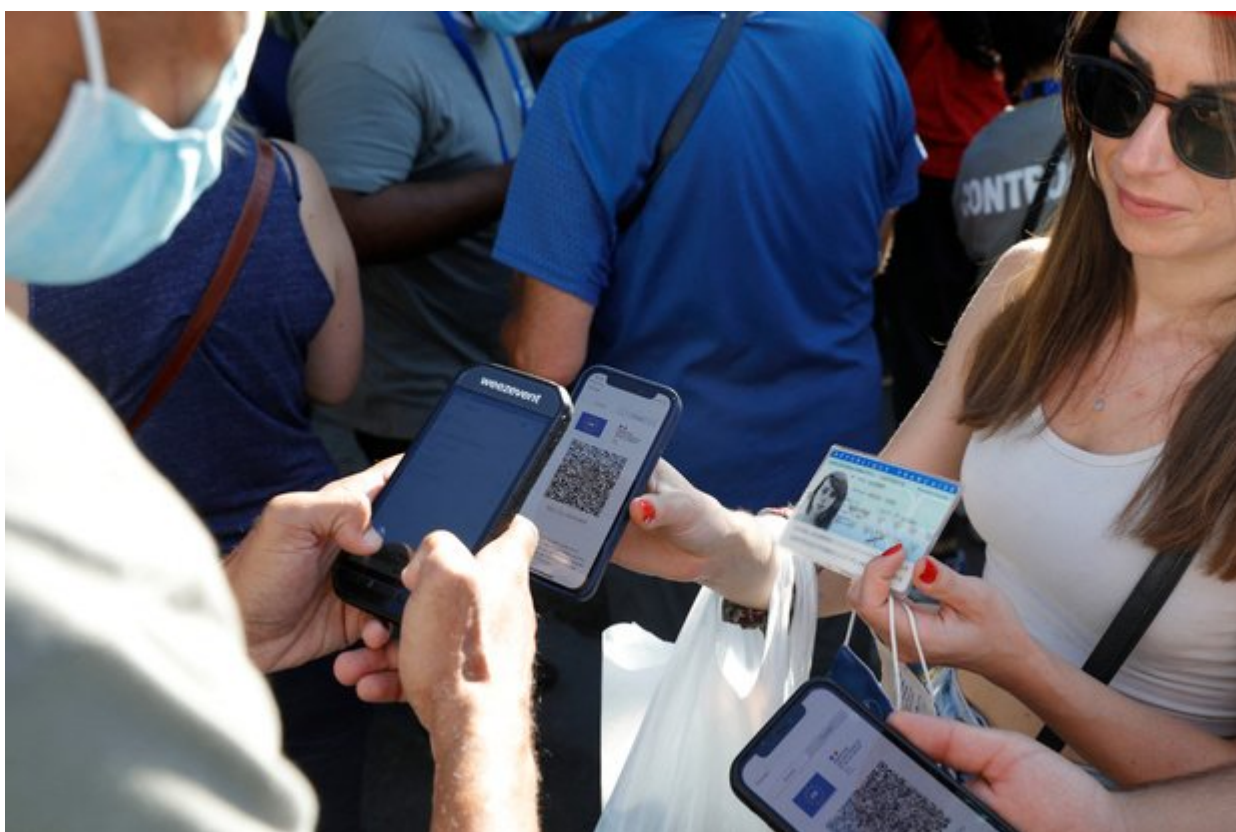


**Z'ont du pot, les Espagnols,  
z'ont ni Fabius ni Macron...  
alors pas de Pass Sanitaire  
chez eux !**

écrit par Christine Tasin | 22 août 2021





On en rêvait... malgré les incitations, exhortations de Bruxelles... les juges suprêmes espagnols ont dit non au Pass Sanitaire au nom de 2 principes fondamentaux : le refus de la discrimination et la ségrégation. Tout est dit, et bien dit.

Il faut croire que les juges espagnols sont indépendants et libres du pouvoir politique, eux...

Une bonne raison de continuer à résister. Il est évident que le château prend l'eau de tous côtés et que, de recours en recours, de révélations en protestations, de manifestations en grèves... la dictature macronienne ne devrait pas pouvoir s'imposer pendant des mois !

### **La Cour suprême espagnole confirme l'interdiction du pass sanitaire en Andalousie**

En Espagne, les régions autonomes peuvent décider de demander des pass sanitaires pour l'accès aux restaurants, bars et boîtes de nuit. Le gouvernement andalou voulait introduire

cette exigence, mais le Tribunal supérieur de la justice d'Andalousie l'a interdit. Mercredi, la Cour suprême espagnole a confirmé l'interdiction.

Un pass sanitaire serait **contraire à la protection de la vie privée et discriminant**, reconnaît le tribunal andalou. La Cour suprême espagnole confirme l'interdiction, en disant que la mesure serait **disproportionnée par rapport à la situation épidémiologique**. Déjà débouté par le tribunal andalou, le gouvernement régional avait introduit le recours le 6 août.

Cette interdiction intervient le jour après la décision du Tribunal supérieur de la justice des Canaries, qui interdisait le pass sanitaire avec comme argument qu'**exiger une preuve de vaccination pour l'accès à des lieux ouverts au public supposait « ségréguer » ces personnes, qui ont cependant « licitement » choisi de ne pas se faire vacciner**, la vaccination étant volontaire. La décision du gouvernement présenterait un risque « d'empêcher un nombre indéterminé de citoyens de profiter de leurs libertés que la Constitution leur garantit », argumente le tribunal. Il pointe également que ce pass forcerait les personnes à faire des tests, qui constituent une « charge économique ».

[https://www.levif.be/actualite/international/la-cour-supreme-espagnole-confirme-l-interdiction-du-pass-sanitaire-en-andalousie/article-news-1458873.html?cookie\\_check=1629579492](https://www.levif.be/actualite/international/la-cour-supreme-espagnole-confirme-l-interdiction-du-pass-sanitaire-en-andalousie/article-news-1458873.html?cookie_check=1629579492)

(EFE – Agence de presse espagnole)